

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA CMQuébec - **ANNÉE 2025**

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, c. C-37.02), le conseil de la CMQuébec a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2024, une résolution acceptant le calendrier de ses séances pour l'année 2025 en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

Les séances ordinaires du conseil de la CMQuébec débuteront à 13 h 15 et se tiendront à la salle du conseil de l'Édifice Andrée-P.-Boucher aux dates suivantes :

- 20 février
- 20 mars
- 17 avril
- 22 mai
- 19 juin
- 28 août
- 18 septembre
- 11 décembre

Le calendrier peut être modifié, conformément à la loi, si les circonstances le justifient.

Québec, le 13 janvier 2025

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate